



16ème législature

Question N° : 10344	De M. Francis Dubois (Les Républicains - Corrèze)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale et jeunesse		Ministère attributaire > Éducation et jeunesse
Rubrique >enseignement	Tête d'analyse >Utilité du certificat des savoirs-verts,consolidation des matières fondamentales	Analyse > Utilité du certificat des savoirs-verts,consolidation des matières fondamentales.
Question publiée au JO le : 25/07/2023 Date de changement d'attribution : 09/02/2024 Date de renouvellement : 07/05/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Francis Dubois appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la mise en place annoncée d'un certificat des « savoirs verts » qui serait délivré aux élèves de 3e dès l'année 2024. L'objectif de ce certificat serait d'offrir aux élèves de 3e une formation sur les enjeux de la transition écologique et notamment sur des thèmes comme « bien s'alimenter, trier les déchets, comprendre le changement climatique, savoir protéger la planète ». Alors que le niveau des élèves français ne cesse de baisser sur les matières fondamentales, cet énième certificat aurait indéniablement un impact dans l'emploi du temps des élèves de 3e qui perdraient en conséquence des heures d'enseignement sur le socle fondamental. Plutôt que d'imposer aux collégiens une nouvelle certification, il serait plus raisonnable de se pencher sur le sujet du décrochage scolaire et de la dégradation du niveau des élèves. Éduquer dès le plus jeune âge nos enfants à la transition écologique est évidemment important mais la problématique climatique intervient déjà dans de nombreuses matières enseignées aux collégiens (SVT, physique-chimie, technologie, mathématiques, etc.). Les élèves sont donc suffisamment alertés sur les sujets environnementaux et n'ont sans doute pas besoin d'une nouvelle certification qui vient alourdir leur programme scolaire et rajouter du travail aux enseignants. Par ailleurs, le contenu de ce certificat des « savoirs verts » est encore très flou, tant pour les élèves et leurs parents que pour les enseignants. En conséquence, il lui demande s'il entend véritablement le mettre en place pour 2024. Dans l'affirmative, il souhaite savoir quelle forme et quelle durée aura ce certificat des « savoirs verts ». Il lui demande également s'il ne faudrait pas mieux mettre en place de nouvelles actions pour consolider le socle de connaissances des collégiens dans les matières fondamentales.